

SANTÉ

PHARMACIE

Pharmacie humaine

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 4 décembre 2008 portant nomination d'assesseurs au Conseil central de la section C et au Conseil national de l'ordre des pharmaciens, section des assurances sociales

NOR : SJSS0831217A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R. 145-10 et R. 145-12 ;
Vu les propositions en date du 28 octobre 2008 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des
travailleurs salariés,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés assesseurs en section des assurances sociales, dans les conditions suivantes, au
titre des représentants proposés par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs
salariés :

Au Conseil central de la section G de l'ordre des pharmaciens

Titulaire

Mme Martine Chastagner, en remplacement de M. Jacques Schick.

Suppléant

Mme Laurence Robba, en remplacement de Mme Martine Chastagner.

Au Conseil national de l'ordre des pharmaciens

Suppléant

M. Pierre Salle, en remplacement de Mme Hélène Bourdel.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 4 décembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT